

Je voudrais également souligner qu'il existe une différence entre les circonscriptions rurales et les circonscriptions urbaines. Les régions urbaines, et plus particulièrement les circonscriptions suburbaines, peuvent constituer une collectivité homogène composée de gens aux prises avec des problèmes semblables. De nombreux députés prétendent le contraire, car, selon eux, chaque personne éprouve des problèmes différents. Cependant, une circonscription rurale comme la mienne compte 60 localités, huit réserves indiennes et s'étend sur une superficie de dizaines de milliers de kilomètres carrés. Il y a des différences culturelles radicales entre les deux extrémités de ma circonscription. C'est plutôt injuste pour ceux qui représentent des circonscriptions rurales. S'il y avait une combinaison des représentations selon les facteurs géographique et démographique, les différences ne seraient pas aussi grandes. Les députés ayant d'immenses circonscriptions rurales bénéficieraient de personnel supplémentaire ou d'allocations spéciales ou que sais-je encore, afin de pouvoir représenter convenablement leurs électeurs, ce qui se fait déjà pour les circonscriptions du Grand Nord.

Je suppose que je pourrais également aborder d'autres aspects importants en matière de représentation, mais je voudrais m'en tenir là pour lancer un appel. Nous vivons dans un grand pays où la diversité entre les régions et les provinces est considérable. Plutôt que d'ajouter un siège ici et là, nous pourrions peut-être tout simplement attendre le recensement de 1991 et faire alors une proposition générale qui changerait tout le système, pour qu'il reflète mieux ce que veulent les Canadiens. Les Américains et les Suisses l'ont fait. Nous ne voulons pas nécessairement suivre la même voie, mais peut-être combiner les deux systèmes. Nous pourrions peut-être fixer un plancher pour les plus petites provinces qui ferait que, par exemple, la Saskatchewan ne pourrait jamais avoir moins de 14 députés. Les députés de Toronto et de Montréal pourraient avoir deux fois plus d'électeurs que nous en avons. C'est peut-être la façon de l'avenir. Cependant, en refusant d'analyser et d'étudier la situation dans son ensemble, nous ne faisons que différer la décision, de sorte que nous pourrions bien retomber dans la même ornière, c'est-à-dire, après chaque recensement, ajouter aux circonscriptions existantes 30, 40 ou 50 nouvelles circonscriptions. Je trouve le procédé mauvais, d'autant plus qu'il risque de rendre le forum des représentants du Canada plus coûteux, plus compliqué, et d'en faire un appareil bureaucratique et une source de frustrations.

• (1530)

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou commentaires? Débat.

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, j'aimerais dire un mot du projet de loi C-74. C'est un projet de loi que j'appuie sans réserve. Les Canadiens ne veulent pas que le gouvernement grossisse sans cesse.

M. Boudria: De 57 p. 100, comme le bureau du premier ministre.

M. Attewell: Les gens à qui j'ai parlé voudraient que nous fassions preuve de plus de sérieux dans nos délibérations. Dans cette démarche, je ne pense pas que nous ayons à réinventer la roue. Nous pouvons bénéficier des leçons d'un long passé et je félicite les gens qui ont consacré des heures à préparer ces recommandations définitives.

Représentation électorale—Loi

Au lieu que la Chambre ne passe brusquement de 282 à 310 députés, ils ont recommandé six députés de plus. Cela devrait beaucoup contribuer à améliorer la situation dans certaines circonscriptions énormes, celle par exemple du député de York-Scarborough (M. McCrossan) qui en elle-même doit constituer une véritable corvée. Il doit servir plus d'un quart de million de commettants. Ma propre circonscription de Don Valley-Est est bien plus considérable que la moyenne.

À notre époque que est celle de l'ordinateur, alors que tous les députés disposent de téléphones sophistiqués, je pense que nous pouvons communiquer avec nos commettants sans trop de mal. Nous n'avons pas besoin de nous entasser les uns sur les autres à la Chambre au point de crever les murs, comme disait l'autre. Cela, les Canadiens ne le veulent pas. Ils tiennent à ce que nous les servions avec sérieux. Cependant, si nous voulons économiser, ce n'est pas ailleurs que nous devons commencer. En tant que députés, c'est à la Chambre que nous devons commencer. Certains ont prétendu que les montants n'étaient pas considérables. Au contraire, ils le sont, monsieur le Président. Avec les années, c'est de millions et de millions de dollars qu'il s'agit. Si nous voulons agir avec sérieux nous devons envisager la chose.

Pour tout dire, j'appuie cette mesure législative. La formule qu'elle préconise n'est pas parfaite, mais nous pourrions vainement chercher pendant toute une décennie une formule qui le soit. Je reconnais que certaines circonscriptions ont une situation exceptionnelle. Cette mesure législative apporte une certaine souplesse et, ce qui importe, elle allège le fardeau écrasant que constituent certaines d'entre elles en les divisant, de façon que nous puissions mieux mettre nos talents et nos efforts au service des Canadiens. En outre, la nouvelle formule coûtera beaucoup moins cher que la formule originale. Des millions et des millions de dollars de moins au cours des prochaines années.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou commentaires? Débat.

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, dans le cadre du débat sur le projet de loi C-74, je voudrais d'abord examiner un peu l'histoire du remaniement électoral et du principe de la représentation proportionnelle lui-même, principe qui, dans les régimes démocratiques, existe évidemment depuis déjà quelques siècles. Par ailleurs, il est tout aussi évident que les déplacements et les mouvements démographiques qui ont rendu le remaniement électoral nécessaire ne sont pas apparus, dans les quelques rares sociétés démocratiques qui existaient alors, avant l'époque de la révolution industrielle.

Même s'il est juste de dire que les révolutions aux États-Unis et en France ont été déclenchées à cause du principe de la représentation proportionnelle dans les assemblées démocratiques de ces deux pays, la première véritable tentative de remaniement électoral a eu lieu au Royaume-Uni pendant la période de réforme, vers les années 1840, si je ne m'abuse...

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): En 1832.

M. Parry: Mon collègue me signale que c'était en 1832 et je l'en remercie. Avant la réforme, il existait d'énormes différences du point de vue de la représentation au Parlement du Royaume-Uni, non seulement en ce qui concerne la qualité, bien entendu, mais aussi relativement au territoire et au nombre d'électeurs représentés par un seul député. On disait à